

Protégez-vous et vos proches

Solutions Prévoyance



Accident, Hospitalisation,
Décès & Obsèques

Hospitalisation

En cas d'hospitalisation, certains frais annexes, dits «de confort», ne sont pas pris en charge : complément chambre individuelle, complément dépassements d'honoraires, transports, garde d'enfants...

Hospit 365

garantit le versement d'une **allocation journalière d'hospitalisation** afin de participer à ces dépenses et limiter leur impact financier dans la vie quotidienne.

Choisissez la **durée et le niveau** d'indemnisation.

À partir de 2,03€/mois



- + Pas de sélection médicale
- + **Des options** qui s'adaptent à tous les profils
- + **Forfait famille** : tarif unique quel que soit le nombre d'enfants à votre charge
- + **Pas de limite d'âge** au versement de l'allocation journalière
- + Prise en charge **hôpitaux, cliniques, maternités et centres de rééducation**

Accident

Les accidents de la vie quotidienne ce sont : les accidents domestiques, les chutes, ceux qui surviennent lors d'une pratique sportive ou encore pendant les vacances... Ils peuvent avoir de lourdes conséquences.



Protect' Accident propose :

- Une **indemnisation** pour les dépenses et préjudices corporels subis.
- L'**assistance 24 h/24** pour faciliter votre quotidien durant cette période délicate.

À partir de 7,73€/mois

- + **3 prestations modulables**
Capital décès, allocation hospitalière, incapacité partielle et permanente ou rente dépendance accidentelle*
- + Pas de questionnaire médical
- + **Cotisation unique**
selon la composition familiale
- + Capital décès suite à un **AVC et infarctus**
- + **Indemnités journalières**
en cas de coma
- + **Aménagement du domicile**
jusqu'à 100 000 €
- + Accidents de la route, tous sports à risque et accidents professionnels

* Selon l'âge au moment de l'accident

Décès

En plus de la peine engendrée, le décès peut entraîner des difficultés financières pour votre famille.

Pour protéger vos proches, vous pouvez anticiper et les aider à maintenir leur niveau de vie.

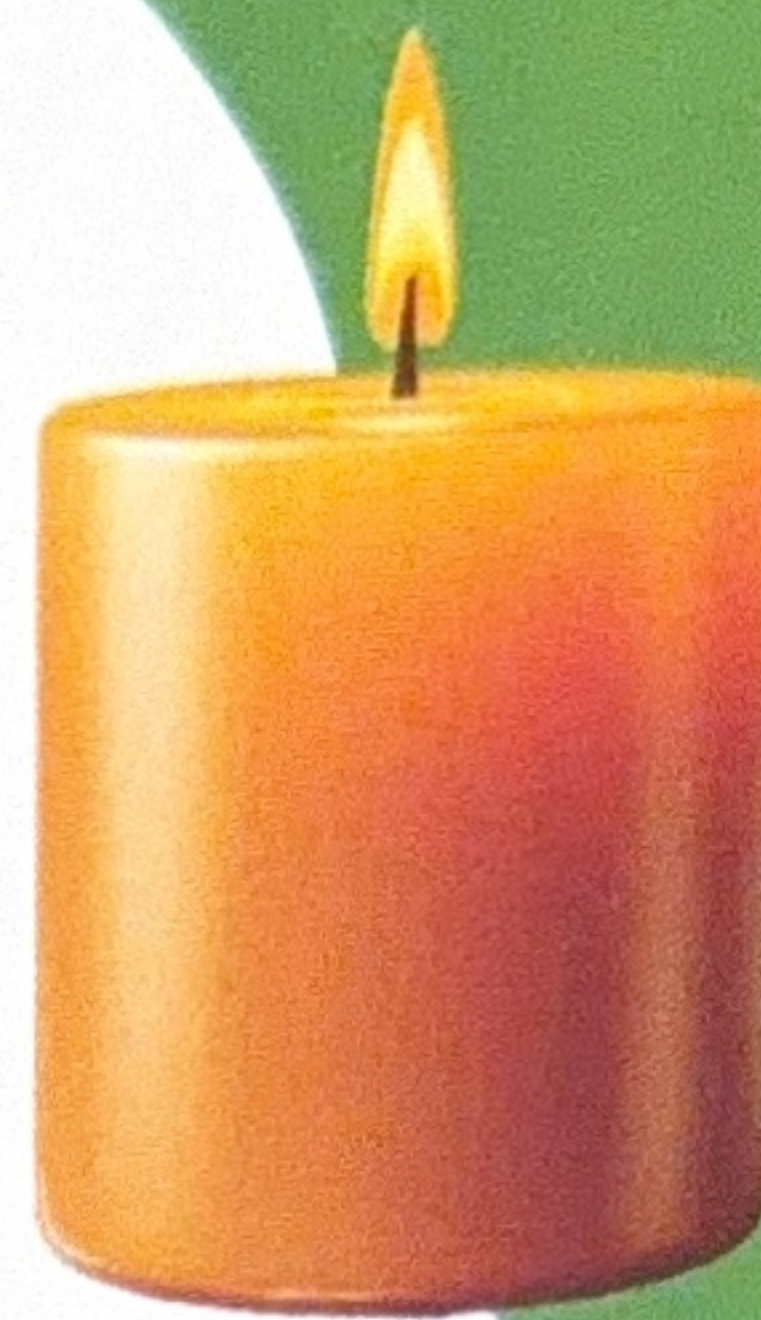
Mut'Décès+ prévoit :

- Le **versement d'un capital** aux ayants droit et/ou bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès ou par anticipation à soi-même en cas d'Invalidité Totale et Permanente
- Une **rente éducation** pour les enfants, jusqu'à leur 18^e anniversaire (26^e en cas de poursuite d'études)
- + **Rente éducation : 4 niveaux** au choix qui s'adaptent automatiquement selon l'âge de l'enfant
- + **Exonération des droits de succession**
- + **Aucune exclusion des sports à risque**
- + **Formalité médicale simplifiée** pour un capital jusqu'à 100 000 €

À partir de 0,99€/mois



Obsèques



Les frais funéraires ont un coût élevé (4500 € en moyenne) qui ne cesse d'augmenter. Épargnez vos proches en prévoyant dès aujourd'hui le financement et l'organisation de vos obsèques.

Mut'ualité Obsèques+ garantit :

- Le versement d'une **allocation forfaitaire**¹ pour couvrir les frais obsèques, **jusqu'à 8 000 €**
- Avec l'**option vœu funéraire**, vos obsèques sont organisées selon les prestations funéraires choisies et dans le respect de vos volontés

À partir de 1,30€/mois

- 5 % pour toute adhésion simultanée du couple

- + **Cotisation fixe** qui n'évolue pas avec l'âge
- + Adhésion **jusqu'à 84 ans**
- + Sans questionnaire médical
- + **Assistance 24 h/24** (rapatriement du corps, assistance aux proches, accompagnement pour l'organisation...)
- + **Versement du reliquat** aux ayants droit et/ou bénéficiaire(s) désigné(s) si le montant est inférieur à celui de l'allocation souscrite (exonération des droits de succession)
- + **4 possibilités de règlement** (prime unique, 5 ans, 10 ans ou viagère)²

¹ La présente garantie n'offre pas de valeur de rachat.
² La cotisation peut être viagère ou temporaire en fonction du souhait formulé par l'adhérent.

En savoir plus sur Les **solutions Prévoyance** et leurs avantages ?

Votre conseiller vous accompagne
en agence ou par téléphone.
Contactez-nous !

Votre conseiller dédié

Découvrez aussi nos solutions Prévoyance
EMPRUNT | ÉPARGNE | DÉPENDANCE | MAINTIEN DE SALAIRE

Ces garanties sont indépendantes de votre contrat santé.